

Envoi : 20/01/2020

Réception par le Préfet : 20/01/2020

Publication : 24/01/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-8-6

Séance du vendredi 17 janvier 2020

POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE RENOUVELLEMENT D'UN APPEL A PROJETS EQUIPEMENTS MOBILES CONNECTES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-12-1 du 13 décembre 2019 relative aux Moyens des Directions Fonctionnelles de l'Administration Générale (hors Ressources humaines, Finances, Valorisation du patrimoine immobilier et Logistique)
- VU le cahier des charges de l'appel à projets pour l'acquisition d'équipements mobiles connectés,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement de l'appel à projets « Equipements mobiles connectés »,
- Approuve le cahier des charges pour l'année 2020, joint en annexe à la présente délibération, selon les modalités et le calendrier présentés,
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2020 sur les imputations suivantes : Programme E159 – Chapitre 21 – Fonction 221 – Nature 21831.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité